

La Feuille de Tilleul n° 11

Janvier 2023



COMMUNE DE TILLENAY

1 Rue de l'Abreuvoir
21130 TILLENAY

Téléphone : 03 80 31 42 66
@ : mairie.tilleul@wanadoo.fr



Retrouvez Tilleul sur
l'application mobile IntraMuros

Ouverture mairie :

Mardi de 11h à 12h et de 16h à 18h

Mercredi de 14h à 16h

Vendredi de 11h à 12h et de 15h à 17h

Permanences :

Maire : les vendredis de 16h30 à 18h00

1er Adjoint : les mardis de 16h30 à 18h00



*Le thermomètre a frôlé les 17°C le 31 décembre.
Décidément, les hivers ne connaissent plus le froid !*

Sommaire :

- ☐ Edito
- ☐ Vœux
- ☐ Comptes-rendus du conseil municipal
- ☐ Animations de Noël
- ☐ Vie associative
- ☐ Extinction de l'éclairage public
- ☐ Etat civil
- ☐ Informations diverses
- ☐ Evénements communaux
- ☐ Nouvelles consignes de tri des déchets recyclables

EDITO – Bonne et heureuse année 2023 !

A l'occasion de cette nouvelle année, la commune de Tilleul, le maire, ses adjoints, le conseil municipal et les employés communaux vous souhaitent une excellente année 2023.

Qu'elle vous apporte le meilleur, la réussite dans vos projets et une santé qui puisse être la meilleure possible.

Le contexte international reste tendu entre guerre et l'épidémie de Covid-19 qui ne nous lâche pas. Mais cela n'entrave désormais plus la joie de se retrouver aux différents événements communaux et associatifs qui perdureront cette année !



Vœux

Au nom du conseil municipal de notre village de Tillenay, je souhaite adresser à chacun d'entre vous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, familles, amis, nos meilleurs vœux pour cette année 2023 ; vœux de santé et de réalisation de vos projets personnels et professionnels.

J'ai une pensée toute particulière pour toutes les familles qui, cette année ont perdu un être cher.

Il nous appartient d'aller de l'avant pour porter nos projets. L'année 2022 a vu la réalisation de projets majeurs.

La rénovation de notre école : le marché de Maitrise d'œuvre a été attribué au cabinet d'architecte Cartallier-Deseille début 2021. Les 7 lots pour la réalisation des travaux ont été attribués fin mars 2022 après avoir été rendus une première fois infructueux à cause du nombre insuffisant de réponse ou de prix anormalement élevés.

Le coût de ces travaux, maîtrise d'œuvre, travaux, contrôleur technique et sécurité, est estimé à 650 000 €TTC. Malgré une conjoncture économique difficile avec une volatilité des prix des matières premières, je peux vous annoncer que le budget inscrit au départ de cette opération sera respecté.

Je remercie le bureau d'architecte Cartallier pour le travail fait lors du montage des dossiers d'appel d'offres pour rester dans les objectifs financiers que nous avons fixé au départ.

Je remercie Mme Bouhand, coordinatrice des travaux, qui par son professionnalisme a fait respecter le planning des travaux intérieurs.

Nous avons déménagé totalement l'ensemble des classes les 3 et 4 juin. Ces classes ont été ré emménagées le 29 août. Merci à tous les parents, bénévoles, associations, élus qui ont participé aux déménagements et permis à nos enfants de retrouver une école rénovée dès le 1 septembre 2022.

La rénovation intérieure a été nécessaire pour reprendre des équipements vétustes. Le réseau électrique a été totalement refait pour être conforme aux normes actuelles. Nous en avons profité également pour équiper l'ensemble des salles de classe d'un réseau informatique. Toutes les classes ont été équipées de luminaire de dernière génération

La rénovation thermique a été réalisée par la mise en place d'une isolation de 20 cm de ouate de cellulose dans les combles, le remplacement de toutes les fenêtres PVC par des fenêtres bois et aluminium.

L'isolation des murs, comme vous avez pu le constater, est faite par l'extérieur en fibre de bois revêtu d'un bardage.

Le choix des matériaux a été fait pour respecter le règlement défini par EFFILOGIS, nous permettant ainsi de bénéficier des aides financières de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les travaux extérieurs devaient être terminés en fin d'année 2022, mais depuis le début de l'année, l'ensemble des entreprises rencontrent des difficultés de main-d'œuvre. Je reste confiant pour une livraison des travaux avant le printemps prochain.

Je remercie la Préfecture de la Côte d'Or, la région Bourgogne-Franche-Comté, le Département de la Cote d'Or, le fonds européen de développement régional (FEDER), sans lesquels ce projet n'aurait pu se concrétiser.

Nous avons réalisé également la première tranche des travaux de voirie secteur route de la Chapelle avec la création d'aménagements piétonniers et de stationnements.

Ces travaux se sont terminés à la fin de l'automne 2022 favorisant ainsi les déplacements doux et en toute sécurité.

Nous avons établis un programme de voirie sur 3 ans.

2023 verra l'étude des travaux Rue du Quartier. En 2024, nous continuerons les études pour finaliser les aménagements Route de la Chapelle.

L'évolution des coûts des matériaux, nous oblige cependant à envisager un planning de réalisation plus long et un phasage de travaux différents de celui envisagé en début de mandat.

En parallèle à ces travaux, nous allons engager une étude sur l'ensemble des voies départementales traversant notre commune pour diminuer la vitesse. Ces études se feront en coordination avec les services du Conseil départemental de la Côte d'Or.

Je souhaite revenir en quelques mots sur le déploiement de la fibre optique. Le raccordement des maisons à la fibre optique aurait dû avoir lieu en 2022. Malheureusement le déploiement a pris du retard.

Je peux vous conseiller de vous rendre sur le site du Conseil Départemental pour des informations sur les plannings de raccordements futurs.

N'oublions pas les petits travaux d'entretien effectués tout au long de l'année.

Le gravillonnage de nos voies communales, la réfection du chemin des Montants, le curage de fossé, l'entretien de la signalisation horizontale, l'égavage, la peinture des huisseries de la mairie, la création et l'entretien de mobilier urbain : tables, bancs, poubelles, la création d'un terrain de pétanque.

Nous continuerons à perpétuer ces petits travaux pour conserver une commune propre et attrayante et afin d'éviter aussi des dépenses plus importantes à terme.

A plus longue échéance, nous souhaitons porter une réflexion sur des aménagements comme des cheminements piétons et aussi un terrain de jeux pour les enfants. La commune a ainsi acquis, depuis le début de notre mandat, des terrains formant une réserve foncière qui permettrait certaines de ces réalisations. Tout reste à venir et est à construire.

Au fil des saisons, notre village est animé par des rassemblements,

Les cérémonies de commémoration du 8 mai et du 11 novembre, notre traditionnelle fête du 14 juillet qui connaît un succès grandissant. Notre soirée marrons chauds et vin chaud a eu tout autant de succès avec la participation de notre école, des exposants et des associations de notre village, sans oublier la présence des enfants venus rencontrer le père Noël.

C'est l'occasion de remercier, encore, l'ensemble des participants : mes collègues élus, l'équipe enseignante, les bénévoles, le personnel communal qui ont tous donné de leur temps pour permettre la pleine réussite de chaque événement.

L'année 2022 a vu aussi nos associations prendre ou reprendre des couleurs. Deux nouvelles associations ont vu le jour TILL'NESS FIT et la Société Astronomique de Bourgogne, portant à 7 le nombre d'associations présent dans notre village.

Mi-novembre, nous avons été heureux d'accueillir à nouveau nos aînés lors du traditionnel repas de fin d'année.

Soyez assuré que nous mettrons tout en œuvre pour que notre commune reste belle et attractive.

J'en profite également pour saluer l'ensemble des nouveaux habitants : bienvenue à eux.

Nous sommes persuadés que votre volonté associée à la nôtre nous permettra de construire un avenir heureux.

Bonne et heureuse année 2023 !

Christophe FEBVRET - Maire de Tillenay

Cérémonie des vœux

La cérémonie des vœux de la commune de Tillenay s'est déroulée le samedi 14 janvier dernier à la salle ERL. Vous étiez environ 150 à avoir fait le déplacement pour partager cet instant de convivialité.

Parmi les habitants venus nombreux, étaient également présents :

Monsieur Sébastien Sordel, Conseiller départemental, Vice-président de la communauté de communes CAP VAL de Saône et Maire de Tréclun.

Monsieur Jacques François COIQUIL, 1^{er} Vice-président de la communauté de communes CAP VAL de Saône et Maire d'Auxonne

Monsieur Maximilien AUROUSSEAU, Maire de Les Maillys

Monsieur Patrice BECHE, Maire de Flagey les Auxonne

Madame Colette LENOBLE, Maire de Tellecey

Madame Aurélie CORREIA, directrice de notre école communale



Comptes-rendus du conseil municipal

Conseil Municipal du 18 novembre 2022 – Délibérations

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 23 juin et 9 septembre 2022 sont adoptés à l'unanimité des conseillers municipaux.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

- Contraction d'un prêt relais de subvention et FCTVA pour les travaux de rénovation intérieure et thermique du groupe scolaire auprès de la banque Crédit Mutuel (la mieux disante) pour un montant de 415 000,00 € au taux de 1,15 % sur 24 mois.
- Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbain pour la vente des biens cadastrés sur la commune : B508 (778 m²), A864 (1 806 m²), A186 (1 810 m²).

* Rythmes scolaires : maintien de la semaine de 4 jours

Tous les 3 ans, le maintien de la semaine de 4 jours ou de 4,5 jours d'école doit être soumis au conseil d'école puis au conseil municipal. Le vote a eu lieu en conseil d'école le 8 novembre 2022 en faveur de la semaine de 4 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir la semaine de 4 jours et de proposer l'organisation du temps scolaire comme suit :

- Lundi / mardi / jeudi / vendredi : de 8H30 à 11H45 puis de 13H30 à 16H15

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le maintien de la semaine de 4 jours et approuve le rythme scolaire proposé.

* Eclairage public : modification des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public

Une réunion de travail du 21 octobre dernier et a abouti à l'adhésion au projet d'extinction de l'éclairage public. M. le Maire indique que cette extinction sera effective début janvier 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'interrompre l'éclairage public sur les lieux et horaires définis par arrêté municipal.

* Informations diverses :

*Coût de l'énergie : possibilité de retourner au tarif réglementé de vente d'électricité pour la diminution des coûts.

*Fibre optique : des travaux de génie civil vont être effectués par la société SNCTP pour la mise en place de la fibre Chemin des Boutrans.

Conseil Municipal du 16 décembre 2022 – Délibérations

Monsieur le Maire informe de ses décisions en vertu des délégations :

- Prévision de crédits chapitre globalisé 041 pour opération d'ordre. Des études de travaux, suivi de chantier ont été budgétisées pour les travaux suivants :

- * 306,94 € en 2018 pour aménagement route de la Chapelle
- * 322,22 € en 2018 pour aménagement route de la Chapelle
- * 306,94 € en 2019 pour aménagement route de la Chapelle

Le montant total de ces études était de 936,10 €. Or, le montant qui avait été budgétisé en 2022 a été de 916,10 € d'où une écriture comptable de 20€ pour intégrer ces montants de travaux dans le bon article comptable.

- Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain pour la vente des biens cadastrés sur la commune : B534 (surface de 927 m²).

* I.C.O. : adhésion à l'Agence Technique, Ingénierie Côte d'Or

Le Département met ses compétences techniques à disposition. Nous avons eu recours à leurs services pour le projet de rénovation de l'école, pour nous apporter des conseils à la définition du besoin, conseils juridiques et administratifs, recherche de subventions et aide à la signature d'un maître d'œuvre.

La tarification annuelle d'adhésion d'ICO pour les communes de 501 à 2 000 habitants est de 200 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'Agence Technique Départementale de Côte d'Or.

Conseil Municipal du 16 décembre 2022 – Délibérations (suite)

* Budget principal – autorisation de mandater Exercice 2023

Afin de permettre le règlement immédiat de certaines factures d'investissement, il est nécessaire de donner habilitation à M. le Maire pour mandater sur le budget principal en attendant l'adoption du budget.. Conformément au Code des Collectivités Territoriales, il est proposé de délibérer à hauteur d'un quart du budget de l'année précédente en dépense d'investissement, soit 224 520,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les afférents au remboursement de la dette soit 224 520,00 €.

* Informations diverses

* Café du barrage : une demande de changement de destination a été faite. L'ensemble des élus sont défavorables à cette demande et souhaitent garder ce local avec la même destination soit local commercial.

* Acquisition des terrains de M. Magnosi et M. Calcada : la signature est en bonne voie.

* Boucle des Maillys : mise en place d'une station de pompage par le Département de la Côte d'Or en créant un syndicat de production. Cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

* Ville d'Auxonne : information sur la création d'un champ photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge.

* Gare SNCF : Etude pour la création d'ombrière photovoltaïque au niveau du parking de la gare d'Auxonne-Tillenay.

* Tiers-lieu quartier de la gare : le projet de rénovation du bâtiment « Tonic » en pépinière d'entreprise avance. Un premier projet architectural a été présenté.

* Affouages : démarrage depuis le 19 novembre 2022 suite au tirage au sort

* Parcelle 26 : un contact doit être pris avec l'ONF pour modifier la destination de cette parcelle, non pas en coupe blanche mais en coupe raisonnée.

* Fibre optique : rencontre du député Bordat avec les maires locaux, il y a environ 3 semaines, pour exposer les difficultés et le manque de communication.

* Festivités de Noël : les festivités du 9 décembre ont été appréciées. Cet évènement sera à réitérer.

* Associations : réunion à programmer pour l'organisation des évènements au calendrier 2023 avec leur participation.

Conseil Municipal du 12 janvier 2023 – Délibérations

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022 est adopté à l'unanimité des conseillers municipaux.

* Souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la rénovation intérieure et thermique du groupe scolaire

Afin de s'assurer contre les risques éventuels après l'achèvement des travaux, il convient de souscrire une assurance dommages-ouvrage pour la rénovation du groupe scolaire.

La prime définitive ne sera connue qu'à l'issue des travaux. La proposition présentée se base sur le montant estimatif. Il est proposé de choisir entre la garantie de base et la garantie complète. Compte-tenu de l'écart tarifaire pour les 10 ans, les conseillers municipaux présents sont d'avis de prendre la garantie complète.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour la rénovation intérieure et thermique du groupe scolaire.

* Informations diverses

* Site internet : on ne voit plus les dernières feuilles de Tilleul ainsi que les PV du conseil municipal. Cela est normal concernant les PV. En effet, une délibération avait été prise pour préciser les modalités d'affichage suite aux directives de la Préfecture. M. le Maire ajoute qu'il faut voir s'il est possible de revenir à un affichage sur le site internet tout en continuant à afficher en mairie.

* Eclairage public : pas de retour négatif en mairie sur la mise en place de l'extinction de l'éclairage public.

La liste des délibérations et procès-verbaux du Conseil Municipal sont disponibles sur le panneau d'affichage de la Commune ou sur simple demande.

Les festivités de Noël

Un succès pour le concours de pain d'épices !

Pas moins de 13 personnes ont tenté leur chance au premier concours de pain d'épices organisé dans la commune. Après une dégustation anonyme, le jury a décidé de récompenser Cécile Robert pour sa très gouteuse réalisation ! Voici le classement final :

1. Mme Robert
2. Mme Barbosa
3. Mme Coffin
4. Mme Fabienne Febvret
5. Mme Rabier
6. Mme Gavignet
7. Mme Reboux
8. Mme Leneuf
9. Mme Pichot
10. Mme Grzegorek
11. Mme Marthoud
12. Mme Monin
13. Mme Marcelle Febvret

Un grand bravo aux participants, le choix a été difficile ! Et un grand merci aux membres du jury et aux enseignes qui ont soutenu notre concours en offrant des lots : Maison Toussaint, Boulangerie Aux deux épis, Pâtisserie Randon, les Caves Maurin, DGF, La clef des fleurs, Boulangerie Simon, Maison Ravonneaux.

Le vendredi 9 décembre était l'occasion pour les habitants de se retrouver autour de vin chaud et de marrons chauds !

Une ambiance festive marquée par les chants de Noël des enfants de l'école et surtout ... la venue du Père Noël avec son traineau ! Les enfants ont pu prendre quelques photos avec ce grand barbu et lui glisser à l'oreille quelques idées de cadeaux qui auraient pu être oubliés sur les listes.

2 artisans de la commune ont également exposé leurs créations tout comme la mise en place d'un bar à huîtres proposé par Stéphane Lenzi, poissonnier à Auxonne.

Une très belle soirée malgré le froid !



C'est une tradition dans de nombreuses communes et Tillenay ne fait pas exception : la traditionnelle distribution de colis pour les aînés de la commune a eu lieu le samedi 17 décembre dernier.

Pas moins de 70 colis ont été distribués pour les personnes âgées de 70 ans et plus, par les membres du conseil municipal.

A l'intérieur, quelques gourmandises pour se régaler les papilles !



Vie associative

Le festival des Mycéliades

Les Mycéliades, c'est un festival qui cette année permettra de croiser les regards sur la science et la fiction.

L'antenne de la SAB Auxonne-Val de Saône (qui réalise ses activités mensuelles à Tillenay), organise avec le cinéma l'Empire d'Auxonne, la projection du film Seul sur Mars, suivi d'un temps d'échange avec Sylvain Bouley, planétologue et spécialiste de Mars à GEOPS Science Paris Saclay et Président de la Société Astronomique de France.

Date : samedi 4 février 2022 à 16H30 au cinéma d'Auxonne.

Tarif unique : 4€ / personne

Amicale

La section danse de l'amicale de Tillenay a eu l'immense plaisir d'être invitée au gala de Noël des Tilly Girls le 11 décembre dernier.

Aurélie et Cindy ont pour l'occasion travaillé ensemble allant chacune dans le cours de l'autre pour la création d'un final commun.

Cette journée a donné l'opportunité à la section danse de découvrir la scène en présentant leurs premières chorégraphies.

Un moment de partage et de convivialité que petits et grands ont apprécié avec pour clore ce bel après-midi la venue du Père Noël.

Cette collaboration ayant été menée à bien d'autres manifestations sont en prévision.



Déjections canines

Nous rappelons une nouvelle fois, que les propriétaires de chiens sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux.

Merci de votre vigilance et de votre civisme pour la tranquillité de tous.

Eclairage public

Le conseil municipal a approuvé le 18 novembre dernier, l'extinction partielle de l'éclairage public sur la commune.

Dès ce début du mois de janvier, l'éclairage est ainsi coupé de 22H30 à 5H sur l'ensemble du village, avec une coupure totale durant la période estivale (du 1^{er} mai au 1^{er} septembre). Le parking de la salle ERL restera quant à lui éclairé, notamment le week-end. L'éclairage restera en fonctionnement durant les nuits du 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre des économies d'énergie, de la lutte contre l'émission de CO2 mais aussi pour la préservation de la biodiversité nocturne, fortement impactée par les émissions de lumière artificielle.

Elle vient également rejoindre un vaste mouvement des communes voisines qui contribuent elles aussi, à la lutte contre la pollution lumineuse.

Etat civil*

Décès

M. Christian JOLY
Décédé le 20 octobre 2022

Mme Marie-Louise DROUELLE
Décédée le 27 octobre 2022

* Conformément à la réglementation RGPD, seules apparaissent ici les annonces ayant obtenu un consentement des personnes concernées ou de leurs proches.

Informations diverses

➤ **Permanences SOS Médecins** : à l'hôpital d'Auxonne, le samedi de 12h à 17h ou 18h et le dimanche de 11h à 17h ou 18h. Prise de RDV obligatoire au 03 80 59 80 80 ou au 3624 ou par internet via <https://rdvasos.fr> ou en composant le 15.

➤ Sur notre application mobile IntraMuros, vous pouvez retrouver dès maintenant un lien vers la page EcoWatt. Ce site permet de savoir à quel moment réduire sa consommation d'électricité afin d'éviter les coupures potentielles, notamment lors des vagues de froid de l'hiver.

➤ La Poste a décidé, sans concertation, de retirer les deux boîtes aux lettres situées Chemin des Montants et Route des Mailllys. Nous vous rappelons que d'autres boîtes aux lettres sont encore installées : à côté de la Mairie, de la bascule et à la gare.



La cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée en présence d'une partie des enfants de l'école de Tillenay. Ils ont notamment repris la Marseillaise. Un pot a été offert aux habitants présents.



Le traditionnel repas des aînés était de retour après 2 années d'interruption en raison du contexte sanitaire. Avec près de 50 convives, chacun a pu profiter d'un bon repas et d'une ambiance festive.

Pharmacies de garde

Du 27/01 au 03/02	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 03/02 au 10/02	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 10/02 au 17/02	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 17/02 au 24/02	Pharmacie Corroenne à Longeault
Du 24/02 au 03/03	Pharmacie Butin à Auxonne
Du 03/03 au 10/03	Pharmacie Vernizeau à Auxonne
Du 10/03 au 17/03	Pharmacie Dagois Poirel à Genlis
Du 17/03 au 24/03	Pharmacie Brizotte à Auxonne
Du 24/03 au 31/03	Pharmacie Centrale à Genlis
Du 31/03 au 07/04	Pharmacie Bonot à Auxonne
Du 07/04 au 14/04	Pharmacie Bataillard à Auxonne
Du 14/04 au 21/04	Pharmacie Clavière Meunier à Genlis
Du 21/04 au 28/04	Pharmacie Corroenne à Longeault
Du 28/04 au 05/05	Pharmacie Butin à Auxonne

Retrouvez ces informations chaque semaine sur IntraMuros et la page Facebook de la commune.

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS SE TRIENT DANS VOTRE BAC JAUNE !

Bouteilles et flacons en plastique

Emballages en carton, briques alimentaires



Tous les papiers, prospectus, journaux, magazines



Emballages, canettes, aérosols en métal



+ NOUVEAU
Films, sachets, pots, barquettes en plastique...



+ NOUVEAU
Même les plus petits !



Pas de déchets chimiques

Pas de cartons bruns Pas d'objets en plastique

En vide, sans sac

MERCI DE LES RAMENER EN DÉCHÈTERIE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUXONNE-PONTAILLER VAL DE SAÔNE

Ancienne route nationale, Auxonne

Secteur Pontailleur-sur-Saône : 03.80.47.88.91

Secteur Auxonne : 03.80.27.03.20

contact@capvaldesaone.fr

CIITEO

Vous emménagez ou déménagez ?
CONTACTEZ-NOUS !